

## TIZI-OUZOU

Aït Chafa, 8<sup>e</sup> jour de fermeture de la mairie

Le conflit opposant le village Idjermanane à l'Assemblée populaire communale d'Aït Chafa persiste au 8<sup>e</sup> jour de la fermeture du siège de l'APC par les citoyens du village. Aucune perspective de solution ne pointe à l'horizon. Au contraire, le risque de dérapage n'est pas à écarter, selon le président du comité de village, soulignant qu'à force d'attendre un dénouement qui ne vient pas, la situation deviendra inévitablement incontrôlable. "Nous ne venons pas ici chaque jour pour le plaisir, tous les gens que vous voyez là ont des obligations et occupations qui ne sont plus assumées depuis huit jours. Ils ne pourront pas patienter longtemps aussi calmement qu'ils l'ont fait jusqu'à présent", indique-t-il, laissant entendre une radicalisation du mouvement de protestation.

Quelques kilomètres séparent le village d'Idjermanane, situé dans la plaine le long du littoral et le chef-lieu de la commune qui se trouve sur les hauteurs en face du mont forestier de Bounaman, réputé infesté de terroristes, bombardé à coups de canon par une unité de l'armée en ratisage dans la matinée de mardi. Devant le siège de l'APC, plusieurs dizaines de citoyens d'Idjermanane veillent à ce que personne ne rentre sous aucun prétexte, plusieurs groupes essayaient de suivre des yeux la chute des obus tirés par l'armée, 1 km plus bas, à partir d'une colline en face du village Ichallalène.

À notre vue et alors que le P/APC, le premier vice-président et le secrétaire général observaient le manège à quelques dizaines de mètres plus haut non loin du siège de la garde communale, un regroupement spontané s'est opéré autour de nous, l'auteur de l'article, le président et le secrétaire du comité de village. Ces derniers brandissent des textes de

loi, le décret 73/32 du 5/01/73, complété par le décret 83/352 du 21/05/83, justifiant leurs titres de propriété par prescription acquisitive, des actes datant, disent-ils, des années 1970 jamais contestés par les précédents exécutifs mais remis en cause par l'actuel.

Le sénatus consulte invoqué par l'APC n'a aucune valeur à leurs yeux, il s'agit d'une loi coloniale qu'ils croient abrogée, affirmant de surcroît que leur région n'a connu aucune ferme coloniale. Certains confondent la présence du village dans la région remontant au moins à 300 ans avec le droit de propriété, d'autres affirment détenir des actes obtenus par voie judiciaire. Au besoin on exhibe aussi des fiches délivrées par les services agricoles mentionnant la qualité de propriétaire et la superficie concernée. Sur quelle base ? Quelle est la valeur juridique de ces fiches ? On sait seulement que le différend latent depuis huit mois a pris l'allure d'un conflit ouvert à l'occasion de la distribution des aides à l'autoconstruction. C'est là l'essentiel, indique le secrétaire général du comité du village, qui a bénéficié, selon lui, de 9 plus 18 dont l'aboutissement nécessite des titres de propriété, l'APC refusant, à cet effet, de reconnaître ceux obtenus par voie de prescription acquisitive. "On n'a pas le droit à l'aide à l'auto-construction ni au crédit agricole en vue d'exploiter nos terres, la région est oubliée par les pouvoirs publics malgré le fait que nous nous sommes positionnés aux côtés de l'Etat et de la République. Nous sommes en train de payer le prix de ce positionnement", indique M. Rabhi, président du comité de village et propriétaire d'un café-restaurant non loin de la plage le Petit Paradis. "Que nous reste-t-il à faire", s'interrogent nos interlocuteurs ? Le maire et son premier vice-

président ne veulent pas cautionner la dilapidation du foncier communal, ils ont entre leurs mains le sénatus consulte, unique outil de référence à travers le pays, qui délimite les terrains communaux, les groupes 4 et 5 limitrophes des villages Idjermanane et Iqzemaheane sont partie intégrante jusqu'à une nouvelle délimitation précise des terrains communaux, réclamée à maintes reprises aux autorités de tutelle faute pour l'APC de disposer de moyens financiers nécessaires à l'opération. Allant plus loin, l'APC réclame une commission d'enquête composée des Domaines, de l'agence foncière, de la conservation, de la DRAG et autres services concernés pour établir un état des lieux et situer les responsabilités dans la dilapidation du foncier communal. Si des responsables ont hypothéqué l'avenir économique et social de la collectivité, ils doivent non seulement être connus de tous mais aussi payer pour leurs actes, soulignent-ils. De toute évidence, les responsables actuels de l'APC ne veulent pas être confondus avec les auteurs de la dilapidation ni payer pour eux. Il ne s'agit donc pas de contester des droits réels de propriété des particuliers mais de préserver ceux de la collectivité quitte à annuler, le cas échéant, des actes obtenus aux dépens de ceux de la commune par des voies détournées et des moyens anormaux. Les protestataires doivent patienter, selon les responsables de l'APC, jusqu'à ce que tous les services concernés par le foncier veulent bien se mettre au travail de façon concertée pour assainir la situation et rendre à chacun ce qui lui appartient. Le wali a été saisi, à cet effet, par écrit en mars 2006, courrier n°936/2006, et verbalement lors de l'ouverture de la saison estivale en juin de la même année.

Les instructions qu'il a données à cette occasion, au chef de daïra, visant l'engagement d'un bureau d'études sont restées lettre morte, déclarent les responsables de l'APC. La non-reconnaissance des certificats de possession pour absence de délimitation semble avoir entraîné le transfert des 26 aides à l'autoconstruction, attribuées initialement au villages Idjermanane, à d'autres inscrits sur la liste d'attente, sur instruction écrite 663/2006 du chef de daïra, parce qu'il fallait les réaliser dans les délais.

Les responsables communaux rappellent à titre d'exemple l'intervention de la gendarmerie contre l'occupation, en 1985, du groupe 5 par les riverains qui, à l'issue de leur remise en liberté, ont signé des engagements officiels et individuels leur octroyant l'usufruit des terrains convoités. Contrairement à ce qu'affirment les protestataires, il y a eu des oppositions des exécutifs antérieurs mais aussi des mainlevées dans d'autres cas. Les prescriptions acquiescives se situent, selon nos interlocuteurs, entre 1995 et 1997, période assumée par un DEC et entre 2002 et 2005 correspondant aux événements de Kabylie. Les oppositions et les mainlevées qui existent au niveau de l'APC n'auraient pas été déposées à l'agence foncière qui gérât le foncier à l'époque, affirment nos interlocuteurs. Dernière nouvelle, au moment d'envoyer cet article nous apprenons que le chef de daïra s'est rendu, après nous, directement au village Idjermanane, sans les responsables communaux, où il aurait promis une réunion prochainement avec le wali en présence des Domaines et autres services concernés en vue de trouver un terrain d'entente soit exactement ce qu'ont proposé les élus.

B. T.

## DRAA BEN KHEDDA

## Portes ouvertes sur la formation professionnelle

Des journées portes ouvertes ont été organisées à Draâ Ben Khedda par le Centre de formation professionnelle et d'apprentissage (CFPA), du 15 au 17 janvier, au complexe culturel et sportif. Des sections de cuisine, de boulangerie-pâtisserie, d'informatique et de couture ont exposé leurs travaux alors que des représentants de la Cnac et de l'Ansej ont été associés pour expliquer les dispositifs de création des micro-entreprises. Une foule des grands jours a afflué pour s'enquérir des modalités d'apprentissage et d'emploi dans cette daïra qui compte un des taux les plus élevés de déperdition scolaire. Le corps pédagogique a été très sollicité sur les formations du CFPA, la durée et les diplômes de fin de cycle, tels le BTS et le CAP. Le CFPA de Draâ Ben Khedda et l'annexe d'Ath Mahmoud (Béni Douala) compte plus de 1 300 stagiaires et apprentis et s'attend à d'importantes inscriptions dès la rentrée prévue en février prochain.

Ces journées portes ouvertes sont devenues, désormais, une tradition bien établie pour la structuration locale de la voie professionnelle. Notons, enfin, qu'outre le succès retentissant de la section cuisine des collectivités, l'artiste sculpteur Aït Chaouch a imposé, avec ses œuvres, une halte obligée à tous les visiteurs.

Tayeb B.

## ALGER

## La commune de Gué-de-Constantine dotée de trois marchés de proximité

La commune de Gué-de-Constantine sera prochainement dotée de trois marchés de proximité et d'un marché couvert en remplacement des marchés informels auxquels recourent les citoyens.

Il s'agit de trois marchés de proximité au niveau des cités Aïn-Naâdja, Nassim et Gué-de-Constantine en sus du marché couvert des fruits et légumes, a indiqué à l'APS le président de l'APC de Gué-de-Constantine, M. Touati Lounis.

La réalisation de ces marchés s'inscrit "dans le cadre de la politique de l'Etat visant l'éradication des marchés informels caractérisés par le manque d'hygiène", a précisé M. Touati.

Le projet de construction de 100 locaux commerciaux pour chaque commune "sera lancé à partir de la semaine prochaine", a-t-il ajouté. Au volet culturel, la commune de Gué-de-Constantine qui compte 130 000 habitants bénéficiera prochainement de trois biblio-

thèques communales et d'un centre culturel en cours de réalisation.

Concernant les enfants scolarisés issus de familles démunies, M. Touati a annoncé la réalisation de deux cantines à la cité Aïn-Naâdja et à Gué-de-Constantine.

Le président de l'APC de Gué-de-Constantine a également affirmé que le nombre des projets réalisés par la commune en 2006 a atteint 60 projets dont 54 relatifs à l'entretien des routes et des réseaux de distribution de l'eau potable et 6 projets au titre du plan de travail complémentaire pour l'année 2006.

S'exprimant sur les logements sociaux, M. Touati a affirmé que la liste portant les noms des premiers bénéficiaires des 60 logements sociaux sera rendue publique dans les jours à venir ajoutant que le nombre des dossiers déposés auprès de la commune a atteint 4 000 dossiers.

APS

## CENTRES DE TRANSIT DE TIGZIRT

## L'angoisse continue

Loin des feux médiatiques qui se sont brusquement éteints avec la remise très controversée des derniers 48 logements sociaux durant l'été passé, les familles résidentes dans les réduits du centre de transit de la Cacobath où dans les cases du camp Ali-Yacine, dans la ville balnéaire de Tizirt-sur-Mer, continuent d'endurer le calvaire au quotidien et d'appréhender avec angoisse ce que leur réserve l'avenir. Elles sont des dizaines au total à supporter l'insupportable durant de longues années, vivant à l'étroit et dans la promiscuité totale, encouragés seulement par l'espoir de décrocher un jour un logement que leurs modestes moyens ne peuvent leur offrir afin de goûter enfin au confort et la sécurité qu'offre un vraie maison.

La malédiction qui pourchasse ces familles démunies et sinistrées des catastrophes du siècle en cours, les inondations de novembre 2001 et le séisme du 21 mai 2003 n'est pas près de leur accorder le moindre répit. En effet, aux conditions de la vie des plus difficiles s'ajoutent les menaces d'expulsion, par voie judiciaire, engagées par la direction de la Cacobath, après avoir épuisé, de concert avec les autorités locales, moult mesures incitatives pour les amener à libérer leurs "logements". "Si les résidents ont résisté, c'est parce qu'ils n'ont nulle part où aller", rappelle un mal-logé.

Ces familles démunies vivent depuis 20 ans maintenant, dans les bungalows de seulement quelques mètres carrés qui font office de cuisine, de salle de séjour et de chambre à coucher mais qui abritent également les sanitaires dans cet espace réduit. Elles essuient pour certaines les

eaux de pluie qui s'infiltrent du toit et ruissellent sur les parois en hiver et souffrent du manque d'aération en été.

Ces logements de fortune n'assurent par ailleurs aucune intimité ni hygiène avec notamment le rapprochement et les eaux usées qui éclatent dans tous les coins et recoins de la cité vacancière.

Excepté les menaces d'expulsion par voie judiciaire dont elles ne font pas l'objet pour le moment, les familles qui crouspissent dans les cases du camp Ali-Yacine n'ont rien à envier à celles qui vivent au centre de transit de la Cacobath. Ces familles vivent dans des conditions pénibles : la réduction drastique de l'espace, sans eau courante dans les chambres individuelles transformées pour le besoin en résidence familiale et elles se partagent les mêmes sanitaires installés pour tous à proximité des cases. "Cette année, avec la douceur exceptionnelle de l'hiver, les conditions semblent un peu moins brutales", renchérit un autre sinistré.

Enfin, à noter que c'est dans ces conditions de vie extrêmement infamantes qui ne respectent aucune intimité qu'a grandi la jeune génération actuelle. Dans ces réduits à la surface unie et éclairée par une seule lampe survivent des familles parfois nombreuses. Ces deux camps pour SDF et sinistrés de toutes natures sont considérés officiellement comme des zones prioritaires à évacuer, c'est-à-dire à reloger dans des logements décentes dès que la situation du parc le permet. Mais, pour voir ce vœu exhaussé, la ville de Tizirt doit impérativement bénéficier d'un programme de logements sociaux plus important que les 48 dernières unités. En somme, comme cela

se passe ailleurs dans les autres régions du pays. Et pour l'heure, rien de tel ne pointe à l'horizon. Malheureusement, le calvaire et l'angoisse continent pour ces familles.

Massiles Juba

## ASSI YOUCEF

## Les rendez-vous ratés du nouveau lycée

Annoncée pour septembre 2006, ou au plus tard pour janvier 2007, l'ouverture du nouveau lycée de Boghni, implanté dans la commune d'Assi Youcef, aura finalement raté tous les rendez-vous fixés. En effet, un tour sur le site permet de constater que les échéances avancées relevaient plus d'impératifs politiques que techniques car il s'avère qu'il était impossible de les honorer, quand bien même le ministre de l'Education nationale, M. Benbouzid, en visite sur les lieux au début de l'année 2006, aurait insisté pour le respect des délais de livraison annoncés quitte à travailler en équipes H24. Il avait donné pour exemple des établissements livrés, dans d'autres wilayas, dans des délais n'excédant pas 12 mois.

En vérité, le retard accusé, si retard il y a, est dû à des considérations objectives liées à plusieurs

paramètres. D'abord, le lycée est implanté sur un terrain aux caractéristiques topographiques difficiles. A titre d'exemple, d'énormes rochers de la taille parfois d'un camion devaient être déplacés afin de permettre le démarrage du chantier. De plus, l'infrastructure est tellement importante en matière de masse de travaux à réaliser qu'il fut vraiment difficile de trouver une entreprise capable de la prendre en charge. Après un avis d'appel infructueux, la SLEP a dû fractionner le projet en nombreux lots pour rendre le marché accessible aux entreprises de la région. Le premier responsable de la SLEP de Boghni, chargée du suivi du projet, nous a informé que le taux d'avancement des travaux est à l'heure de 65% et que l'ouverture effective de l'établissement interviendra en septembre 2007. A vrai dire, cette nouvelle échéance qui semble raisonnable

permettra de réceptionner ce nouveau lycée dans des conditions telles que les élèves et le personnel pourront bénéficier de toutes les commodités à même d'en assurer un fonctionnement optimal. Notre interlocuteur a tenu, à ce propos, à nous faire part de l'importance accordée aux travaux de finition. "Nous sommes intransigeants en matière de qualité de travail", a-t-il déclaré.

A rappeler que ce nouvel établissement aura coûté au Trésor public la bagatelle de 22 milliards de centimes, un chiffre que le ministre a d'ailleurs jugé excessif. Il est d'une capacité de 1 000 places pédagogiques dont 300 internes. Il accueillera essentiellement les élèves des communes de Mechtras et Assi Youcef, ce qui permettra de désengorger les deux lycées du chef-lieu de la daïra de Boghni.

A. A. Y.